

## CONDITIONS PRÉALABLES POUR LES MISSIONS D'INTERVENTION DANS LES PAYS

Voici les conditions préalables que les pays doivent mettre en place avant de recevoir la Mission d'Intervention.

- a) **Commission nationale:** il faut établir une commission nationale pour administrer le processus du MEP au niveau national. Cette commission doit être indépendante du gouvernement et comprendre toutes les parties prenantes clés (de l'état ou non).
- b) **Secrétariat national du MEP:** il faut prévoir un Secrétariat pour assister la commission nationale. Ce Secrétariat doit avoir un personnel, des équipements et un budget appropriés pour faciliter son efficacité.
- c) **Institutions techniques de Recherche:** La commission doit aussi avoir accès aux institutions de recherche pour diriger le processus d'autoévaluation dans les quatre domaines visés du MEP. Il faut noter que l'équipe de la mission d'intervention comprend des experts des institutions stratégiques associées dans les quatre domaines thématiques du MEP. Ils seraient prêts à engager le dialogue avec les parties prenantes sur les questions techniques ayant trait à l'autoévaluation, surtout en ce qui concerne le questionnaire. Cela signifie que les Institutions de Recherche techniques doivent intérioriser le questionnaire et identifier les critères pour atteindre les parties prenantes afin qu'elles s'engagent efficacement.
- d) **La sensibilisation des parties prenantes** doit être aussi à un stade avancé avant de recevoir l'aide de la mission; ceci est la condition préalable pour créer la propriété nationale.
- e) **Calendrier pour la mise en œuvre du MEP au niveau national.** Il faut transmettre au Secrétariat, pour son information, un calendrier des activités à entreprendre au niveau national par la mission d'intervention dans le pays jusqu'à la période de révision. Ce calendrier sera aussi discuté au cours de la mission d'intervention.
- f) **Financement:** il faut donner des indications du Budget et des sources de financement pour toutes les activités nationales du MEP.
- g) **Le Mémoire d'Entente sur les Missions d'évaluation techniques et la visite d'évaluation dans le Pays:** Ce document sera envoyé à votre pays avant la Mission d'Intervention. Toutes les questions soulevées qui doivent être portées à l'attention du Secrétariat pour être résolues comme ce Mémoire d'Entente, seront signées au début de la mission d'intervention.
- h) **Le Programme pour la mission d'intervention:** il faut proposer un programme qui souligne les activités à entreprendre pendant la mission d'intervention. Elles comprennent d'habitude, un atelier national ou un forum ouvert avec des parties prenantes clés, des interactions avec des groupes particuliers de parties prenantes, par ex la société civile, le secteur privé, les parlementaires etc; des discussions techniques avec les Institutions de Recherche Thématique; des visites de courtoisie à de hauts dignitaires du pays y compris le Président.